

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3068)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 418

présenté par

M. de Mazières, M. Vitel, M. Kert, M. Fromion, M. Herbillon, M. Guillet, M. Philippe  
Armand Martin, Mme Duby-Muller, M. Straumann, M. Daubresse et Mme Genevard

-----

**APRÈS L'ARTICLE 17 BIS, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Chapitre VI

Le réseau culturel français à l'étranger

Art. XXX

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016, un rapport sur la stratégie du réseau culturel français à l'étranger. Les modalités de rapprochement entre le réseau culturel public, notamment l'Institut français et Campus France, et le mouvement des Alliances françaises seront, en particulier, étudiées.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Avec plus de 1 500 implantations aux statuts divers, le réseau culturel français est le plus étendu du monde.

Le budget global de l'action culturelle est d'un peu plus de 1,3 Md€, dont le ministère des affaires étrangères porte près de 60 %.

L'article 11 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 avait prévu l'expérimentation sur trois ans du rattachement du réseau de coopération et d'action culturelle du ministère des affaires étrangères à l'Institut français.

L'expérimentation de rattachement s'est achevée le 31 décembre 2013 et le ministre des affaires étrangères a considéré que ses résultats n'étaient pas à la hauteur des effets escomptés.

Toutefois, comme le considérait alors la Cour des comptes : « la fin de l'expérimentation ne devrait pas conduire à un retour au statu quo ante mais permettre de relever plusieurs défis : l'exercice d'une tutelle stratégique sur le réseau, les modalités des prestations des opérateurs, le statut juridique du réseau et l'adaptation de la gestion des ressources humaines aux objectifs poursuivis ».

Dès lors, il convient d'interroger le gouvernement sur sa stratégie pour le réseau culturel français à l'étranger et de reposer la question du rôle joué par les opérateurs - Institut français et Campus France - et le mouvement des Alliances françaises.